



**FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE**  
**ANNEE SCOLAIRE 2019 - 2020**  
**Mairie de Cardesse**

**ENFANT**

NOM : ..... Prénom : .....  
Date et lieu de naissance : .....

**FAMILLE**

Nom et Prénom du responsable légal : .....  
Adresse du domicile : .....  
.....  
N° de téléphone : .....

**PÈRE**

NOM : .....  
Prénom : .....  
.....  
Profession : .....  
Nom et adresse de l'employeur : .....  
.....

**MÈRE**

NOM : .....  
Prénom : .....  
.....  
Profession : .....  
Nom et adresse de l'employeur : .....  
.....

**POUR JOINDRE LES PARENTS EN CAS D'URGENCE :**

- n° tél. professionnel : **père** : ..... **mère** : .....
- n° **portable(s)** : père  ..... mère  .....
- autre n° (préciser : *nourrice* , *gds-parents* ... ) : .....

**FRÈRES ET SŒURS DE L'ENFANT**

(y compris ceux non scolarisés ou déjà en vie active)

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	ÉCOLE-CLASSE

**Pièces justificatives à fournir :**

- 1 justificatif de domicile (quittance loyer, EDF, TELECOM...)
- Carnet de santé (photocopies des vaccinations)
- Livret de famille
- 1 certificat médical de première inscription pour les maternelles
- 1 certificat de radiation de l'ancienne école si scolarisé l'an dernier

# FICHE D'INSCRIPTION A LA GARDERIE MUNICIPALE

## ASSURANCES

Votre enfant bénéficie-t-il d'une assurance scolaire :  OUI -  NON

Nom - Formule : .....

Contractez-vous une assurance responsabilité civile :  OUI -  NON

Nom et adresse : .....

N° contrat : .....

## MEDECIN TRAITANT:

Nom et adresse : ..... Tél. : .....

## PERSONNE(S) HABILITEE(S) A SORTIR LE OU LES ENFANTS DE LA GARDERIE DU SOIR :

NOM et adresse : .....

NOM et adresse : .....

NOM et adresse : .....

## AUTRES PRECISIONS CONCERNANT L'ENFANT, SUSCEPTIBLES D'INTERESSER LE SERVICE :

.....  
.....  
.....  
.....

***N.B. – Le personnel d'encadrement ne peut avoir la responsabilité d'administrer des médicaments, de quelque nature que ce soit, aux enfants à la demande des parents, même sur prescription médicale.***

## REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE

*"Je reconnais avoir reçu un exemplaire du document relatif au fonctionnement de ce service"*

## AUTORISATION

"Je soussigné(e), M(me) ....., AUTORISE le responsable de la garderie scolaire de CARDESSE, à prendre les mesures de soins et d'hospitalisation nécessaires en cas d'urgence pour garantir la santé de mon (mes) enfant(s), dans le cas où je n'aurais pu être informé(e) de l'accident qui lui serait survenu".

Fait à ..... le .....

"Lu et approuvé"

Signature

**RÈGLEMENT GARDERIE SCOLAIRE**  
**ANNEE SCOLAIRE 2019 – 2020**  
**Commune de Cardesse**

Toute inscription à la garderie suppose l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

**RESERVATION - FONCTIONNEMENT**

Le jeudi au plus tard, votre enfant devra rapporter à l'école la fiche sur laquelle vous aurez coché les jours où il restera à la garderie la semaine suivante.

Nous vous prions de **respecter les dates limites de retour desdites fiches**. Il est impératif de les remplir car nous avons besoin de connaître les effectifs à la fois pour notre organisation (personnel) et pour des raisons de sécurité

**En cas de fréquentation occasionnelle vous devez impérativement prévenir l'enseignante ou l'ATSEM et non la Mairie.**

En début d'année nous vous faisons parvenir une fiche de renseignements. Nous vous invitons à la remplir afin que nous puissions vous joindre facilement, connaître les personnes habilitées à reprendre votre (vos) enfant(s).

**HORAIRES**

Ce service est assuré tous les jours scolaires dans l'enceinte de l'école :

- le matin de 7h45 à 8h35                      -le soir de 16h15 à 18h15

**TARIFS**

Les tarifs actuellement en vigueur sont les suivants :

	Matin (7h45 à 8h35)	Soir (16h15 à 18h15)	Journée complète
1 enfant	1 €	1,50 €	2,50 €
2 enfants et +	1,50 €	2 €	3,50 €

**PAIEMENT**

L'accès à ce service vous sera facturé chaque fin de trimestre.

Les factures sont à régler à la Trésorerie d'Oloron :

- soit au guichet en numéraire,
- soit par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public à adresser à la Trésorerie d'Oloron accompagné du coupon situé en bas de votre facture.

**DISCIPLINE**

Les enfants inscrits à la garderie sont gardés de 7h45 à 8h35, de 16h15 à 18h15 tous les jours sous la surveillance du personnel communal et sous leur responsabilité.

Aucun jeu personnel, ni objet dangereux, ni objet de valeur pouvant se détériorer ou se perdre ne pourra être accepté en garderie.

Aucun enfant ne pourra quitter l'enceinte de l'école pendant cette tranche horaire sauf autorisation écrite remise à l'enseignant ou à l'ATSEM.

Le personnel communal n'est pas habilité à administrer les médicaments.

Un comportement correct est exigé à l'égard du personnel communal. Tout manquement sera sanctionné par :

- un avertissement par lettre recommandée à la famille,
- une exclusion éventuelle en cas de récidive.

Fait à ....., le .....

Pour acceptation les parents,

# **RESTAURANT SCOLAIRE COMMUNAL**

## **FONCTIONNEMENT**

Les repas sont servis dans la cantine scolaire de la commune de CARDESSE et préparés par la Restauration Scolaire de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

En l'absence de livraison des repas par la Restauration Scolaire (grève ou autre) les parents pourront soit venir chercher leur enfant à midi soit leur donner le pique-nique.

## **PRIX DU SERVICE**

Il s'élève à 3.70 € T.T.C. par repas et par enfant.

## **MODE DE PAIEMENT**

La commune de CARDESSE établit un avis à payer exécutoire qui est adressé aux parents. Le règlement doit être effectué à M. le Trésorier à Oloron (receveur municipal de la commune).

A défaut de paiement dans le délai imparti l'enfant ne sera plus admis à la cantine tant que la dette ne sera pas acquittée. Si cette situation se renouvelle le paiement sera exigé au moment de l'inscription.

## **AU RESTAURANT**

Chaque enfant se doit de respecter les règles élémentaires de conduite. Ainsi les marques d'indiscipline, de bruit, d'irrespect envers les camarades et le personnel seront sanctionnées et pourront entraîner l'exclusion temporaire voire définitive du restaurant scolaire. Nous souhaitons que chaque enfant soit sensibilisé sur ces points par les parents.

Chaque enfant doit apporter **une serviette propre** le lundi et la reprendra le vendredi.

Vu et pris connaissance le .....,  
Les parents,

Le maire,  
Mathias DUCAMIN